

Décision n°2017-39 portant nomination à la commission paritaire consultative des secours exceptionnels de l'EPIDE

La Directrice générale de l'EPIDE,

Vu le code de la défense, et notamment ses articles L. 3414-1 et suivants,

Vu l'avis rendu par le comité technique d'établissement du 10 mai 2017,

Vu la décision n° 2017-31 portant règlement intérieur de la commission paritaire consultative des secours exceptionnels de l'EPIDE,

Considérant [*corps de texte*],

Décide

Art. 1^{er}. – Consécutivement, la liste des membres du comité s'établit ainsi que suit :

1° Représentants de l'administration :

- le directeur des ressources humaines,
- le (la) chef (fe) du service en charge de l'action sociale,
- le (la) chef (fe) du service en charge de l'exécution financière.

2° Représentants du personnel :

| Listes | Titulaires | Suppléants |
|----------|-------------------------------|---------------------------------|
| UNSA | Mme Satya Pilot | M. Jérôme Duflot |
| UGFF-CGT | M. Bernard Belin | M ^{me} Sabine Monnier |
| FO | M ^{me} Akila Dahmani | M ^{me} Sandrine Laveau |

Art. 2. – Le directeur des ressources humaines est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera mise en ligne sur le site intranet de l'établissement.



La Directrice générale de l'EPIDE
NATHALIE HANET

Destinataire(s) :

Copie (s) :